

Image not found or type unknown



Dégradation d'un appartement

Par **jomavani**, le **08/10/2008** à **20:01**

BonjourrrrrJe suis propriétaire d'un appartement acheté en loi Besson à Rumilly (74) que je loue (obligation de louer pendant au moins 9 ans).rrnUne agence de location sur place , gère cet appartement car je suis originaire de Toulouse.rnrnIl y a un an , j'ai eu l'occasion de visiter cet appartement et j'ai constaté :rndes traces de moisissure dans la salle à mangerrnun dégat des eaux du locataire du dessus qui a endommagé le mur de la cuisine (réparation non faite)rndes trous dans la salle de bains.rnrnLa locataire actuelle est entrée dans cet appartement dans cet état.rnrnJe demande depuis un an , par le biais de EDC , une association que je paye 180 € par an , d'avoir une photocopie des états des lieux des anciens locataires et je n'arrive pas à avoir ces documents.rnrn Pouvez vous me dire ce que je dois faire .rnrnJe vous remercie beaucoup de votre réponserrrnMarlène Krovatin